

TARIFS (HORS TAXES) AIRE DE CARENAGE

OPERATIONS DE LEVAGE ET STATIONNEMENT DU PORTIQUE 300 TONNES

Longueur du navire	Base de calcul	Client
de 12 mètres à 20,99 mètres	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	450,00 €
de 21 mètres à 27,99 mètres	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	570,00 €
de 28 mètres à 34,99 mètres	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	700,00 €
de 35 mètres à 40 mètres	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	850,00 €
Stationnement sur terre-pleins	par jour	35,00 €
Au-delà de 7 jours	par jour	60,00 €
Au-delà de 45 jours	par jour	130,00 €

Le tarif de levage est majorée du 100% lorsque les opérations de levage sont effectuées en dehors des heures d'ouverture de l'aire de carénage précisées au règlement d'exploitation. Application d'une remise de 25% pour les bateaux de pêche s'acquittant de la REPP au port de pêche de Sète et réalisant un CA supérieur à 40K€ à la criée de Sète.

AUTRES TARIFS POUR LE 300T

nature	base de calcul	Client
Intervention d'urgence ⁽¹⁾	forfait	555,24 €
Intervention samedi matin	Majoration 50% du levage	
Annulation de commande	Par annulation	94,98 €
Fourniture d'eau douce ⁽²⁾	forfait 10 m3	22,82 €
Fourniture d'électricité ⁽²⁾	forfait de 100 kw	34,24 €
Nettoyage aire de carénage ⁽³⁾	forfait	146,83 €
Frais administratifs	par facture	11,11 €
redevance environnementale ⁽⁴⁾	1/2 m²	60,60 €
location élévateur avec chauffeur	par heure	61,83 €
Location d'échelle ⁽⁵⁾	par jour et par échelle	2,02 €
Manutention grue auxiliaire	par heure d'utilisation	62,00 €

Port Sud de France met gratuitement à la disposition des usagers de l'aire de carénage, des escabeaux et du matériel d'attinage. Tout matériel endommagé ou non restitué est facturé à son prix coûtant majoré de 10%.

⁽¹⁾ En cas d'intervention d'urgence après 20h, le samedi après 12h, le dimanche ou un jour férié

⁽²⁾ Pour les stationnements supérieurs à 7 jours, ou, en cas de travaux particuliers la facturation des fournitures en eau et en électricité sera effectué sur la base d'un comptage ou d'une estimation spécifique

⁽³⁾ Dans le cas où l'utilisateur ne respecterait pas les prescriptions du règlement d'exploitation relatives au nettoyage de l'aire de carénage

⁽⁴⁾ Sauf pour les bateaux s'acquittant de la REPP à la criée de Sète

⁽⁵⁾ Le matériel loué doit être rendu dans le même état, dans le cas contraire le matériel est facturé à son prix d'achat + 10%

OPERATIONS DE LEVAGE PORTIQUE 20 TONNES

Longueur du bateau	base de calcul	Client
jusqu' à 6,50 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	48,81 €
6,51 m à 8 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	70,70 €
8,01 m à 9,5 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	109,41 €
9,51 m à 11 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	120,36 €
11,01 m à 13 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	124,56 €
13,01 m à 15 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	143,09 €
15,01 m à 18 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	176,75 €
18,01 m à 24 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	252,50 €
Au-delà de 24,01 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	Sur devis

La redevance est majorée du 100% lorsque les opérations de levage sont effectuées en dehors des heures d'ouverture de l'aire de carénage précisées au règlement d'exploitation.

- Remise de 10% pour les usagers titulaires d'un contrat d'amarrage annuel sur le port de plaisance de Sète et une Remise de 20% du 01/09 au 12/02

- Remise de 25% pour les bateaux de pêche s'acquittant de la REPP au port de pêche de Sète et réalisant un CA annuel (n-1) égal ou supérieur à 40K€ à la criée de Sète

STATIONNEMENT SUR TERRE-PLEINS PAR JOUR POUR LE 20 T

Longueur du bateau	Navire	Au-delà de 10 jours
jusqu' à 8 m	7,26 €	15,38 €
8,01 m à 9,5 m	8,53 €	20,50 €
9,51 m à 11 m	9,40 €	25,63 €
11,01 m à 13 m	9,82 €	30,75 €
13,01 m à 15 m	12,82 €	38,44 €
15,01 m à 18 m	15,38 €	51,26 €
18,01 m à 24 m	20,50 €	61,51 €
Au-delà de 24,01 m		Sur devis

Pour les abonnés au port de plaisance de Sète et les pêcheurs inscrit à la criée :

- Franchise de 2 jours pour les navires <11 mètres
- Franchise de 3 jours pour les navires <11,01 mètres
- Franchise de 4 jours pour les navires <18 mètres

Les franchises ci-dessus seront augmentées de 2 jours du 01/02 au 31/05 pour la pêche et du 1/09 au 12/2 pour la plaisance

AUTRES TARIFS POUR LE 20T

nature	base de calcul	Clients
Intervention d'urgence ⁽⁶⁾	forfait	252,50 €
Intervention samedi matin	Majoration 50% du levage avec un min de 250€	
Annulation de commande (à 2 jours de l'opération)	Par annulation	94,98 €
Nettoyage aire de carénage ⁽⁷⁾	forfait	51,26 €
Frais administratifs	par facture	11,11 €
Matage/dématage ⁽⁸⁾ (Par mât et n'excédant pas 1 Heure)	Longueur mât < 10 mètres	37,00 €
	10 mètres < longueur mât < 20 mètres	55,00 €
	Longueur mât > 20 mètres	63,00 €
Manutention grue auxiliaire	Par demi-heure d'utilisation	30,00 €

Port Sud de France met gratuitement à la disposition des usagers de l'aire de carénage, des escabeaux et du matériel d'attinage. Tout matériel endommagé ou non restitué est facturé à son prix coûtant majoré de 10%.

⁽⁶⁾ En cas d'intervention d'urgence après 20h, le samedi après 12h, le dimanche ou un jour férié

⁽⁷⁾ Dans le cas où l'utilisateur ne respecterait pas les prescriptions du règlement d'exploitation relatives au nettoyage de l'aire de carénage

⁽⁸⁾ Au-delà d'1 heure, supplément de 16€ par demi-heure

Redevances perçues pour le compte du Syndicat des pêcheurs

nature	base de calcul	Client
Machine à caréner	forfait	69,76 €
Machine haute pression	forfait	36,36 €

Redevances perçues pour le compte d'échelle 34 : Location échafaudage roulant

nature	base de calcul	Client
2 mètres plateaux : 2-1, 2-2, 2-3	par échafaudage	55,00 €
3 mètres plateaux : 3-1, 3-2, 3-3	par échafaudage	65,00 €
5 mètres plateaux : 5-1	par échafaudage	75,00 €
Procès verbal de mise à disposition (obligatoire pour chaque échafaudage)	par échafaudage	60,00 €